

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA PAROISSE ST-LAURENT ESTAVAYER

PVASS 04
Année 2018

MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 AU CENTRE DES FOCOLARI A MONTET

1. SALUTATIONS

1. Le président ouvre la séance et salue les 69 participants. Il salue en particulier notre curé l'abbé Lukas Babiarz ainsi que les prêtres présents sans oublier l'équipe pastorale, Messieurs Francis et Daniel Duc, Madame Nicole Savary, anciens délégués de notre paroisse à la CEC ainsi que Monsieur Carlo Bonferroni et Madame Marie-Claude Fontaine, nouveaux délégués. Il remercie les Focolari de leur accueil.

Excusés : Les conseils communaux de Cugy (Alain Bürgy) et Lully, Gérard Dévaud, Elisabeth Huber, Jean Angehrn, Fabienne Riedo, Christian Moullet, Philippe Dougoud et Marianne Berset

Cette assemblée a été convoquée

1. Feuille officielle N° 46 du 16 novembre
2. Affichage aux piliers publics des communes concernées et dans nos églises.
3. Tout ménage dans la totalité de la paroisse
4. Par le feuillet dominical

Il n'y a aucune remarque quand au mode de convocation, l'assemblée peut donc se dérouler selon les tractanda.

Le président passe ensuite la parole à notre curé modérateur Lukas pour la prière.

2. **LES SCRUTATEURS SERONT** : Michel Bersier et Monique Brasey

LECTURE DES TRACTANDA

1. Salutations et prière
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 29.10.18
4. Présentation des budgets 2019
 - a) Budget de fonctionnement 2019
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Vote
5. Budgets des investissements 2019
 - a) **Travaux complémentaires à la Collégiale St-Laurent**
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Vote
 - d) **Réfection chapelle de Franex**
 - e) Rapport de la commission financière
 - f) Vote
 - g) **Réfection annexe de Seiry**
 - h) Rapport de la commission financière
 - i) Vote
 - j) **Réfection église de Vuissens, cloches et orgue**
 - k) Rapport de la commission financière
 - l) Vote
6. Délégués à la CEC
7. Divers

Le conseil de paroisse propose une modification des tractanda au point 5 « Budget des Investissements 2019 » en y ajoutant

- m) Crédit d'étude pour la rénovation de la cure à Forel
- n) Rapport de la commission financière
- o) Vote

En effet lors de la séance avec la Commission financière, celle-ci a proposé de mettre ce poste en crédit d'investissement et non au fonctionnement vu qu'il en découlera un crédit d'investissement en 2^{ème} phase.

Il n'y a ni question ni remarque. Les tractanda sont adoptés à l'unanimité

3. LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 29 OCTOBRE 2018

Comme annoncé lors de notre première assemblée, il ne sera pas lu, sauf si quelqu'un en fait la demande. Il était à disposition pour lecture dès 19h30 avant l'assemblée ainsi que sur le site Internet.

Personne n'en demande la lecture et il est approuvé à l'unanimité.

4. PRESENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Il est présenté par Daniel Baudin. Afin de faciliter la comptabilisation, certains postes ont été fusionnés, tel que le poste « Impôts »

Les rétributions des conseils de paroisse et de communauté ont été sous-estimés, nous avons donc une augmentation de Frs. 5'000.- de ce poste, par contre les rétributions de la commission financière est prévue à Fr. 1'500.- au lieu de Fr. 2'400.-. Un nouveau poste pour la fiduciaire a été créé pour un montant de Fr. 5'000.-. Les délégués à la CEC n'étaient pas rétribués jusqu'à aujourd'hui. Afin de faciliter la recherche de candidat, le conseil de paroisse a décidé de les dédommager. Un montant de Fr. 2'000.- est ajouté. Les frais de déplacements des conseillers de paroisse ou de communauté est revu légèrement à la baisse : Fr. 7'000.- contre Fr. 10'000.- en 2018. Les frais de convocations sont déplacés dans les frais généraux.

Dans l'administration générale, le poste du personnel administratif est inclus dans la facture de la Corporation ecclésiastique, ne reste que le montant de Fr. 3'000.- pour l'aide à la boursière.

Le poste « Archives » est de Fr. 30'000.- au lieu des Fr. 20'000.- prévus en 2018. « Passeurs d'Archives » administré par M. Florian Defferrard a déjà commencé un travail d'archivage important à Estavayer depuis 3 ans. Il s'agit maintenant de faire un inventaire des archives de toutes les anciennes paroisses afin de présenter un bilan à fin 2017. Ensuite il s'agira des archives de la paroisse St-Laurent Estavayer. Le conseil de paroisse est conscient de son devoir de conserver les archives. Il est important pour la postérité d'en avoir connaissance. La 2^{ème} étape de ce travail est le lieu où ces archives pourront être conservées. Il faudra s'attendre à court terme à un investissement conséquent.

Les cotisations sociales sont en parties reprises dans la facture de la Corporation Ecclésiastique.

Le montant prévu pour la numérisation des Antiphonaires d'Estavayer est reporté à une date ultérieure, mais il ne faudra pas oublier ce travail de mémoire qui avait été accepté par l'assemblée de l'ancienne paroisse d'Estavayer.

Site Internet : Il est en bonne voie de finalisation. Il en coûtera environ Fr. 15'000.- à la paroisse. Il s'agissait de refondre les sites existants et de les corriger.

M. Jean-Paul Marmy remarque que les cotisations sociales sont projetées à hauteur de Fr. 30'000.- alors que le traitement du personnel est de Fr. 3'000.-. Daniel répond que dans les cotisations sociales figurent tous les employés soumis à l'AVS et non seulement le personnel administratif.

En ce qui concerne le site Internet M. Marmy relève une erreur dans les différences. Il s'agit bien d'une augmentation de Fr. 14'000.- et non d'une diminution, mais le résultat final du budget est correct.

Des frais de déplacements ont été prévus dans les nouveaux contrats des directeurs de chœur, d'où un montant de Fr. 5'000.-.

Les coûts d'achat de partitions sont revus à la baisse de Fr. 8'500.- à Fr. 3'000.-, au vu des frais réellement facturés à la paroisse à ce jour.

La différence de Fr. 7'000.- en moins pour les enfants de chœur provient du fait qu'il n'y aura pas de sortie-pèlerinage en 2019 pour les grands servants (tous les 3 ans)

Dans le chapitre « Ministère Pastorale » on retrouve une différence qui provient en partie du report des salaires de l'administration.

Les factures finales de la Corporation et de la Caisse des Ministères 2018 devront être contrôlées attentivement.

La comptabilisation des impôts est simplifiée. Il reste 2 comptes, dont un pour les personnes physiques et l'autre pour les personnes morales. D'autre part, seuls les impôts réellement encaissés seront comptabilisés. Nous ne prendrons plus en compte la commission de perception.

La gérance de nos immeubles a été confiée à Fiduflex, sauf pour 3 communautés qui ont déjà leur propre contrat de gérance, ce qui représente un surplus de frais de Fr. 5'000.-.

Le budget de fonctionnement 2019 prévoit un total de charges de Fr. 2'712'740.- pour une somme de produits de Fr. 2'788'400.-, soit un bénéfice de Fr. 75'660.- contre Fr. 13'350.- en 2018.

M. Michel Losey, président de la commission financière rapporte que lors de la séance pour le contrôle du budget, tous les justificatifs et explications quant au nouveau plan comptable ont été donnés. Il souligne l'engagement important du conseil de paroisse. Il relève que les points saillants sont les postes « ECAB » qui sont ventilés différemment, ainsi que le poste administration que nous retrouvons dans le compte de la Corporation.

Les taux d'imposition restent inchangés et la commission recommande d'accepter le budget tel que présenté, ce qui est fait à l'unanimité.

Alexandre Duc remercie les paroissiens de leur confiance ainsi que Séverine, boursière, Daniel, Denis et Mireille pour leur travail.

5. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

a) Travaux complémentaires à la Collégiale St-Laurent

Estavayer a débuté les travaux de remise en état des façades depuis plusieurs années. Ils devaient être terminés en 2018. Or, lorsque les échafaudages ont été mis en place, nous avons dû constater le mauvais état de la pierre naturelle des corniches et de 3 contreforts. De même des fissures ont été constatées autour des vitraux après avoir enlevé les treillis de protection. La pierre devra être jointée afin que l'eau ne s'infilte plus. Le supplément pour ces travaux imprévisibles s'élève à Fr. 50'000.- TTC,

b) Rapport de la commission financière

Selon la commission financière, le projet du conseil de profiter des échafaudages déjà mis en place pour les travaux prévus est judicieux. Elle regrette de ne pas avoir de contre-offre, mais comme l'entreprise est en place depuis le début des travaux, il semble correct qu'elle finisse ce chantier.

c) Vote : le complément de crédit est accepté à l'unanimité

d) Réfection chapelle de Franex

L'état des lieux de la chapelle et la présentation des travaux sont présentés par Alexandre Duc, président, au moyen d'un dossier power-point qui démontre bien un gros problème de toiture. Cette chapelle est propriété de la paroisse et gérée par l'Association des Amis de la Chapelle soutenue par quelques dons. L'association s'occupe du fleurissement et des petits entretiens. Différents artisans se sont rendus sur place pour examiner cette rénovation urgente. Alexandre Duc et Cyril Gassmann (président de l'Association) étaient présents, ainsi que Mme Boo représentant les biens culturels. Des spécialistes décideront des couleurs. Ils seront rétribués par le SBC.

Les travaux prévus sont : rénovation de la toiture, remplacement complet du tavillonnage du clocher, travaux de peinture. Le montant total des devis est de Fr. 137'500.-, y.c. échafaudages. Après déduction de la participation de l'Association, de dons divers et de la participation du SBC (max. 7%), le montant prévu au budget d'investissement s'élève à Fr. 122'500.-

e) Rapport de la commission financière

La commission financière est favorable à cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter

f) Vote : investissement accepté à l'unanimité

g) Réfection annexe de Seiry

La présentation est réalisée par Dominique Pillonel au moyen d'un fichier power-point. L'assemblée n'a aucun mal à voir la vétusté de ce bâtiment. Un crédit d'investissement avait été accepté par la paroisse de Seiry, les travaux étant couverts par leurs liquidités. La paroisse projetait un agrandissement en surélevant la toiture pour en faire un lieu de rangement du matériel, ainsi qu'un garage. La zone de l'église est protégée. Le SBC ainsi que la commune sont favorables. Le budget accepté par la paroisse de Seiry était de Fr. 120'000.- Il s'agit aujourd'hui d'accepter ou refuser un complément de Fr. 80'000.-. Ce montant de Fr. 200'000.- comprend le bureau d'architecture, le réhaussement et le remplacement de la toiture, la pose d'une dalle, des travaux de menuiserie et d'électricité.

h) Rapport de la commission financière

La commission financière s'est penchée sur l'avenir de ce bâtiment. Comme, actuellement, il n'est pas prévu de changer d'affectation ce futur local de rangement, la CF a demandé à revoir à la baisse les prévisions pour

l'électricité, ce qui a été fait afin de ramener la facture finale à Fr. 200'000.-. Michel Losey, au nom de la CF propose à l'assemblée d'accepter cet investissement.

i) Vote : investissement accepté à l'unanimité

j) Réfection église de Vuissens, cloches et orgue

L'assemblée de la paroisse de Vuissens avait accepté un investissement pour la révision des cloches et de l'orgue pour un montant de Fr. 25'000.-. Afin de terminer les travaux de rénovation complète de l'église, il faudra remplacer 1 joug complet qui est en fin de vie ainsi que le moteur qui date de 1957. C'est une question de sécurité. Le conseil de paroisse a renoncé à restaurer l'orgue et à le remplacer par un orgue électronique, sur les conseils avisés du conseil de communauté de Vuissens. En effet, le coût de restauration de l'orgue s'élèverait à Fr. 100'000.-. Il est peu utilisé et restera en place.

Le montant à voter est de Fr. 30'000.-

Jean-Paul Marmy relève que l'assemblée a accepté des investissements pour Fr. 300'000.- ce soir. Comment seront financées ces dépenses ? Le président de paroisse répond que nous avons suffisamment de liquidités pour faire face à ces travaux.

k) Rapport de la commission financière

On ne badine pas avec la sécurité. Le remplacement d'un joug complet et la révision des autres jougs sont indispensables. Les financements seront assurés par les liquidités. Les amortissements comptables sont définis par le règlement des paroisses

l) Vote : investissement accepté à la majorité et 2 nons.

m) Crédit d'étude pour la rénovation de la cure à Forel et l'aménagement d'un parking

Cette demande est présentée par M. Philippe Roulin, membre du conseil de communauté de ND des Flots.

La cure est en mauvais état et mal aménagée. Il y a diverses infiltrations d'eau, un manque d'isolation tant thermique que phonique. La disposition et l'isolation des différentes pièces que comporte la maison sont à revoir. La cure était destinée à recevoir un prêtre et son aide ainsi que quelques capucins. Elle est mal adaptée pour une famille. Montant du crédit d'étude à voter : Fr. 15'000.-

n) Rapport de la commission financière

Ce crédit d'étude sera également couvert par les liquidités courantes. La CF financière recommande à l'assemblée de l'accepter.

o) Vote : investissement accepté à l'unanimité

Au nom du conseil de paroisse Alexandre Duc, président, remercie la commission financière ainsi que l'assemblée pour leur confiance.

6. DELEGUES A LA CEC

Il passe ensuite la parole à Daniel Duc qui termine son mandat de délégué à la CEC.

1°) 3 séances CEC/CMP (24.02, 9.06, 11.12.2018)

24.02.2018 - modification du règlement de l'Assemblée et de celui sur la tenue des Registres paroissiaux; au sujet de ces derniers, une mauvaise nouvelle nous a été communiquée hier soir : le Conseil d'Etat n'est pas d'accord avec la nouvelle version CathPers (transmission des données fiscales pour le compte des paroisses). Il s'agit donc d'un 2ème rejet !?

Le Président du Conseil exécutif de la CEC a immédiatement pris contact avec M. Georges Godel pour lui dire tout son étonnement et sa stupéfaction suite à cette décision; une réponse du C.E. est attendue d'ici le 14 décembre prochain.

09.06.2018 - les compte 2017 de la

CEC sont approuvés; ils présentent un excédent de recettes de près de Fr. 300'000 pour total de charges de Fr. 11,2 mios env.; après quelques attributions mineures, Fr. 265'000 seront portés en déduction des contributions paroissiales 2019.

CMP sont approuvés avec un excédent de recettes du Fr. 90'000 env. pour un total de charges de Fr. 13,4 mios. Fr. 70'000 sont attribués au fonds d'aide des prêtres retraités et Fr. 20'000 mis en réserve pour diminuer les contributions paroissiales 2019.

Au 31.12.2017, la CMP rémunérait 56 prêtres en activité (12 âgés de 68 à 75 ans)) 46 prêtres retraités, 100 laïcs, 8 aides de cure 28 secrétaires interparoissiales et 52 catéchistes

11.12.2018 - Budget 2019 de la

CMP = Facturation aux paroisses, sans mandats fiduciaires, Fr. 9'6 mios

CEC = Participation des paroisses = Fr. 6,7 mios (12,49 % des ressources fiscales ecclésiastiques moyennes 2013-2015).

2°) Durant cette période législative 2013-2018, les délégués ont siégés à 18 reprises pour un total de 72 heures de délibérations.

Au niveau du Conseil exécutif, le président G. Emery, ainsi que deux membres sont démissionnaires. Pour mémoire, ce prochain samedi 15 décembre 2018 aura lieu la séance de renouvellement de l'Assemblée de la Corporation cantonale (élections diverses).

Les délégués se sentent parfois « hors course » car ils manquent d'informations au niveau de la paroisse. Daniel Duc propose au CP de les inviter 3 ou 4 fois par année afin qu'ils puissent se faire une idée de ce qui se passe sur le terrain,

Alexandre Duc remercie au nom du conseil et de la paroisse les trois délégués sortants, soit Daniel et Francis Duc et Nicole Savary. Un présent leur est remis sous les applaudissements de l'assemblée. Il rappelle que ces personnes seront remplacées à Fribourg par Marie-Claude Fontaine et Carlo Bonferroni. Le président les remercie vivement d'avoir accepté ce mandat.

Il remercie également ses collègues du conseil qui ont fourni un important travail (beaucoup de visites de chantier), ainsi que les secrétaires et la boursière. Un merci également à la commission financière qui a toujours à l'esprit d'aller de l'avant et fait de bonnes propositions.

Notre curé modérateur, Lukas Babiarz s'associe aux remerciements d'Alexandre. Il remercie également ses collègues et co-équipiers.

7. DIVERS

Le chœur mixte de Murist demande s'il serait possible d'enlever le banc de la tribune et le remplacer par des chaises. Sophie Ding va analyser la situation.

Bernadette von Niederhausern informe qu'il y a peu de candidats à la confirmation cette année (45). Ainsi il n'est plus nécessaire de faire 3 célébrations. Elles auront donc lieu

A Cugy le 15 septembre et

A Bussy le 29 septembre

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance en souhaitant de bonnes fêtes de Noël et plein du succès et santé pour 2019. Il invite les personnes présentes à partager une petite collation et le verre de l'amitié.

Pour la Paroisse St-Laurent Estavayer

Alexandre Duc, Président

Marie-Christine Mota, secrétaire